

CPR-200416

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 16 avril 2020

13 h 30

Conférence téléphonique – Microsoft Teams

PRÉSENCES :

Gilles Roy, président
Pandurang Ashrit
Claudine Auger
Nicolette Belliveau
Yves Bourgeois
Francis Bourgoin
Lynne Castonguay, secrétaire

Marianne Cormier
Pierrette Fortin
Monique Levesque
Jean-François Thibault
Stéphanie Wheaton, registraire

Invitée : Elizabeth Dawes

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 35.

Le président indique que madame Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales sera présente pour la question 20 de l'ordre du jour.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout

21.2 Répertoire des cours

7.3 **(17) Projet de modification des règlements 31.1 et 32.1 (doc. 7/19-20)**

Aucun nouveau document.

7.4 **(18) Banque de cours des OFG – Cours de deux crédits**

Aucun nouveau document.

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-191008**

8.1 **(14) Projet de règlement pour le régime à mi-temps (doc. 1 et 1A/19-20)**

Aucun nouveau document.

8.2 **(16) Création du programme de Baccalauréat ès sciences (spécialisation en nutrition) (doc. 3/19-20)**

Aucun nouveau document.

8.3 **(17) Changements proposés au Certificat en gestion des ressources humaines (doc. 4/19-20)**

Aucun nouveau document.

9. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-190613**

9.1 **(20) Maintien des cours PHYS1103 ET PHYS1303 (doc. 48/18-19)**

Aucun nouveau document.

9.2 **(23) Élagage de cours – cours surannées en foresterie (doc. 51/18-19)**

Aucun nouveau document.

10. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-190314**

10.1 **(20) Politique sur la création, la modification et l'abolition d'un cours (doc. 33 et 33A/18-19)**

Aucun nouveau document.

11. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-181206**

11.1 **(14) Modification du programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation) (doc. 6/18-19)**

Aucun nouveau document.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-180622

12.1 (11) Modifications au libellé de l'OFG-2 (doc. 28/17-18)

Aucun nouveau document.

12.2 (16) Programmes auxquels l'admission fut suspendue depuis plus de deux ans (doc. 33/17-18)

Aucun nouveau document.

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170606

13.1 (4) Modification au cours GMEC1014

Aucun nouveau document.

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170209

14.1 (19) Entente interinstitutionnelle entre l'UdeM et le CCNB – Reconnaissance des crédits du CCNB au Baccalauréat en gestion de l'information (doc. 26/16-17)

Aucun nouveau document.

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-161007

15.1 (17) Modifications aux préalables du cours FSCI1333 (doc. 1/16-17)

Aucun nouveau document.

16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150416

16.1 (30) Formulaires du Comité des programmes

Aucun nouveau document.

17. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605

17.1 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)

Aucun nouveau document.

18. MODIFICATIONS À LA PASSERELLE MENANT À LA 3^e ANNÉE DU BACCALaurÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE (POUR ÉTUDIANTE OU ÉTUDIANT RÉGULIER) (doc. 20/19-20)

Présentation du dossier

Le président passe en revue les grandes lignes du dossier. Il rappelle que la Passerelle ne conduit pas à un diplôme, mais est une formation qui permet aux infirmières et infirmiers auxiliaires d'accéder à la 3^e année du programme de Baccalauréat en science infirmière.

Récemment, le gouvernement s'est engagé à financer cette formation. On souhaite également profiter de l'occasion pour la rendre plus compétitive. Plusieurs modifications sont proposées. Elles sont :

- Modification d'une première condition d'admission : avoir 6 mois d'expérience/900 heures au lieu de deux années d'expérience;
- Modification d'une deuxième condition d'admission : accepter les personnes détenant un permis de pratique, sans se limiter uniquement à celles ayant effectué des études au CCNB;
- Diminution de crédits : la Passerelle passe de 26 crédits à 20 crédits;
- Deux cours de formation générale sont éliminés de la Passerelle (SINF2653 et SINF2752);
- Deux cours de la discipline principale – SINF – sont modifiés (SINF2653 et SINF2752).

Le Comité des programmes appuie le projet et les modifications proposées. Il soulève quelques modifications mineures qui doivent être apportées aux documents avant la présentation au Sénat académique.

Modifications mineures

Dans le CPR-1 : Dans le tableau 3, on y retrouve la distribution des OFG. Le CPR considère que les OFG-1 et OFG-3 sont atteints, non pas par la formation collégiale et les 6 mois de pratique professionnelle, mais plutôt par la Passerelle elle-même. En conséquence, une réécriture s'avère nécessaire. Le CPR suggère d'indiquer que le cours SANT1003 est satisfait par la Passerelle. Il en va de même pour le cours SOCI1001.

En lien avec cette position, à la page 5 du CPR-1, il est approprié d'apporter les ajustements nécessaires au paragraphe 2 du texte.

Dans le CPR-1 : Dans le tableau 2, le cours SINF3703 devrait se lire SINF3732. Cette correction doit également se faire dans le CPR-2, CPR-9 et CPR-11.

18. MODIFICATIONS À LA PASSERELLE MENANT À LA 3^e ANNÉE DU BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE (POUR ÉTUDIANTE OU ÉTUDIANT RÉGULIER) (doc. 20/19-20) (suite)

Dans le CPR-2 : Dans l'argumentaire (CPR-1) et la lettre de l'ÉRSI, on explique que deux cours seront éliminés de la Passerelle (SANT1003 et SOCI1001). Le CPR note que dans le CPR-2, le cours SANT1003 n'apparaît pas et n'est pas biffé. Il faut soit l'ajouter ou expliquer le manque de concordance puisqu'il apparaît dans le CPR-11.

Les propositions suivantes sont mises aux voix :

R : 04-CPR-200416

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures, que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au profil de la Passerelle menant à la 3^e année du Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier). »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

R : 05-CPR-200416

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : SIN2653 Intro : Science infirmière et SIN2752 Soins : Science infirmière. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

➤ **Suivi : FSSSC**

➤ **Les documents devront être déposés au Secrétariat général au plus tard le 29 avril 2020.**

19. LIVRAISON DU BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE PENDANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19¹ (doc. 21, 21 (i) et 21 (ii)/19-20)

Présentation

Le président présente la demande spéciale de l'École réseau de science infirmière (ÉRSI). En raison de la pandémie de la COVID-19, les apprentissages cliniques ont été perturbés. Afin de réduire l'impact sur la durée des études, l'ÉRSI recommande de déplacer les cours théoriques de la Session automne à la Session printemps-été et le redémarrage des cours cliniques de la Session printemps-été à la Session automne.

¹ Les propositions ont été acheminées à l'Équipe décisionnelle COVID-19 pour validation.

19. LIVRAISON DU BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE PENDANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19² (doc. 21, 21 (i) et 21 (ii)/19-20) (suite)

Le président explique que cette mesure est considérée dans nombreuses universités en Atlantique. Il indique que cette recommandation présente divers obstacles, toutefois l'ÉRSI mettra en place des mesures pour amoindrir l'impact négatif de ceux-ci. On note que les membres du personnel enseignant devront être flexibles dans la livraison des cours à la Session printemps-été et à la Session automne.

Le président fait remarquer que l'AIINB a accepté que l'ÉRSI puisse remplacer jusqu'à 25 % des heures cliniques par des activités de simulation. Puisqu'une heure de simulation équivaut à deux heures cliniques, cela aidera l'ÉRSI à terminer les cours cliniques à temps pour la Session hiver 2021.

Essentiellement, l'ÉRSI demande ceci :

- Offrir les cours STAT2653, SINF3613, SINF3623, SINF4613 et SINF4623 à la Session printemps-été plutôt qu'à la Session automne;
- Accepter que les préalables de certains cours cliniques ne soient pas complétés avant les cours théoriques à la Session printemps-été;
- Permettre à l'ÉRSI de débiter le calendrier universitaire le 31 août 2020;
- Terminer les cours cliniques de la session d'hiver au début de la session d'automne;
- Placer les cours cliniques de la Session printemps-été à la Session automne.

Discussion

Le Comité des programmes soulève une question de procédure. Il note que la demande spéciale de dérogation provient de l'ÉRSI et non pas du Conseil de la Faculté. Quelques membres confirment l'implication de la doyenne et son appui. Le Comité souhaite obtenir une lettre d'appui de la doyenne de la FSSSC dans les meilleurs délais.

Le Comité des programmes reconnaît la situation difficile dans laquelle se retrouvent les étudiantes et les étudiants ainsi que l'ÉRSI et salue leur travail. Plusieurs membres notent l'importance d'une solution réseau et d'un bon plan de travail.

Aussi, plusieurs membres notent la promesse de l'AIINB de reconnaître 25 % des heures cliniques. On demande au VRER d'obtenir cette promesse par écrit.

² Les propositions ont été acheminées à l'Équipe décisionnelle COVID-19 pour validation.

19. LIVRAISON DU BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE PENDANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19³ (doc. 21, 21 (i) et 21 (ii)/19-20) (suite)

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R : 06-CPR-200416

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« En raison des circonstances exceptionnelles entourant la pandémie de la COVID-19, que le Comité des programmes accepte que les cours théoriques de 3^e et 4^e années du Baccalauréat en science infirmière prévus pour la session d'automne 2020 (STAT2653, SINF3613, SINF3623, SINF4613 et SINF4623) soient offerts à la Session printemps/été 2020 et que les cours cliniques normalement suivis à la Session printemps/été 2020 aient lieu à la session d'automne 2020. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

R : 07-CPR-200416

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que l'on permette aux étudiantes et aux étudiants de suivre les cours SINF3613 et SINF3623 même si elles ou ils n'ont pas le cours préalable SINF2735. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

R : 08-CPR-200416

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que l'on permette aux étudiantes et aux étudiants de suivre les cours SINF4613 et SINF4623 même si elles ou ils n'ont pas les cours préalables SINF3633, SINF3643, SINF3712, SINF3703 et SINF3742. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

R : 09-CPR-200416

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que l'on permette à l'École réseau de science infirmière (ÉRSI) de débiter la session d'automne à partir du 24 août 2020. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

³ Les propositions ont été acheminées à l'Équipe décisionnelle COVID-19 pour validation.

19. LIVRAISON DU BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE PENDANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19⁴ (doc. 21, 21 (i) et 21 (ii)/19-20) (suite)

R : 10-CPR-200416

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que les cours cliniques offerts à la session d'hiver 2020 et la session de printemps-été 2020 puissent être complétés au début de la session d'automne 2020. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

R : 11-CPR-200416

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes obtienne de la doyenne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires une lettre d'appui au document intitulé Demande spéciale de dérogation au Comité des programmes de l'Université de Moncton – par l'École réseau de science infirmière. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

Suivis : VRER et FSSSC

20. MESURES EXCEPTIONNELLES EN RAISON DE LA COVID-19 : ADMISSION, BOURSES, MOBILITÉ INTERNATIONALE ET MOYENNES⁵ (doc. 22/19-20)

Invitée : Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales

Madame Dawes présente une note de service portant sur les admissions, les bourses, la mobilité internationale et les moyennes. Madame Dawes explique que, exceptionnellement en raison de la pandémie de la COVID-19, la RVD (Réunion des vice-doyennes et des vice-doyens) propose 10 recommandations au Comité des programmes. Ces recommandations touchent les règlements universitaires, des cours spécifiques, des exigences au niveau des moyennes pour l'admission et pour l'attribution des bourses.

Le Comité des programmes note que la RVD n'a pas un pouvoir de recommandation au Comité des programmes en tant que tel. Le Comité des programmes examinera le travail de la RVD et prendra une position sur les propositions.

Madame Dawes passe en revue les propositions pour les cycles supérieurs. Pour les propositions 2 et 3, le Comité des programmes modifie à l'amiable le libellé afin d'ajouter

⁴ Les propositions ont été acheminées à l'Équipe décisionnelle COVID-19 pour validation.

⁵ Les propositions ont été acheminées à l'Équipe décisionnelle COVID-19 pour validation.

20. MESURES EXCEPTIONNELLES EN RAISON DE LA COVID-19 : ADMISSION, BOURSES, MOBILITÉ INTERNATIONALE ET MOYENNES⁶ (doc. 22/19-20 (suite))

la possibilité de tenir compte des résultats de la session d'hiver 2020 si ceux-ci sont favorables.

Madame Dawes présente les propositions pour les programmes de premier cycle. Le Comité préfère ne pas se prononcer sur la question du cours MATH1013. Certains membres sont d'avis qu'il est trop tôt pour prendre une décision de cette nature et que la proposition pourrait faire en sorte que l'étudiante ou l'étudiant doive faire plus de 120 crédits. Cette proposition est retirée du dossier pour l'instant.

Enfin, le Comité des programmes passe en revue les propositions pour le *Juris Doctor*. Certains membres sont d'avis que la proposition portant sur les bourses nécessite des clarifications, surtout pour les dossiers de première année. Celle-ci est retirée du dossier pour l'instant.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

Programmes de cycles supérieurs

R : 12-CPR-200416

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que les sessions d'hiver 2020, de printemps-été 2020 et d'automne 2020 ne soient pas considérées dans la durée des études des étudiantes et des étudiants inscrits aux cycles supérieurs durant la session d'hiver 2020. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

R : 13-CPR-200416

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que les résultats obtenus à la session d'hiver 2020 par les étudiantes et les étudiants soient exclus du calcul des moyennes cumulatives utilisées dans les concours de bourses gérés par la FESR, et ce, dans la mesure où les organismes externes le permettent, étant entendu que les résultats de la session d'hiver 2020 puissent être tenus en compte dans le calcul de la moyenne utilisée dans l'évaluation d'un concours de bourses géré par la FESR si les résultats de la candidate ou du candidat sont favorables. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

⁶ Les propositions ont été acheminées à l'Équipe décisionnelle COVID-19 pour validation.

20. MESURES EXCEPTIONNELLES EN RAISON DE LA COVID-19 : ADMISSION, BOURSES, MOBILITÉ INTERNATIONALE ET MOYENNES⁷ (doc. 22/19-20 (suite))

R : 14-CPR-200416

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que les résultats obtenus à la session d'hiver 2020 par les étudiantes et les étudiants canadiens ou internationaux soient exclus du calcul des moyennes cumulatives utilisées dans l'évaluation des demandes d'admission aux cycles supérieurs étant entendu que les résultats de la session d'hiver 2020 puissent être tenus en compte dans le calcul de la moyenne utilisée dans l'évaluation des demandes d'admission gérées par la FESR si les résultats de la candidate ou du candidat sont favorables. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

R : 15-CPR-200416

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que la ou les conditions particulières d'admission (ex. obtention minimale d'au moins B pour un cours) soient considérées remplies si l'étudiante ou l'étudiant à une moyenne cumulative d'au moins 3 et a obtenu la note S à la session d'hiver 2020 pour les cours compris dans la ou les conditions particulières d'admission en question. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

Programmes de premier cycle :

R : 16-CPR-200416

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que pour les étudiantes et les étudiants en mobilité internationale, le Comité d'attestation d'études accepte une confirmation de l'établissement d'accueil de la réussite des cours afin d'accorder les équivalences, et ce, en attendant la réception du relevé de notes officiel. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

⁷ Les propositions ont été acheminées à l'Équipe décisionnelle COVID-19 pour validation.

20. MESURES EXCEPTIONNELLES EN RAISON DE LA COVID-19 : ADMISSION, BOURSES, MOBILITÉ INTERNATIONALE ET MOYENNES⁸ (doc. 22/19-20 (suite))

R : 17-CPR-200416

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que les étudiantes et les étudiants du secondaire qui, en date de janvier 2020, étaient en voie de terminer leurs études en juin 2020 et de réussir les cours préuniversitaires requis à leur admission, soient admissibles aux programmes de premier cycle si elles ou ils sont titulaires d'un diplôme d'études secondaires avec cinq cours préuniversitaires de 12^e année réussis ou inscrits à leur dossier. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

Le Juris Doctor :

R : 18-CPR-200416

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que l'application du règlement particulier 7.1 par la Faculté de droit soit suspendue pendant la session d'hiver 2020. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

R : 19-CPR-200416

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que l'exigence d'atteindre une moyenne pondérée de 2 pour l'ensemble des cours de l'année 2019-2020 soit suspendue pour les étudiantes et les étudiants de deuxième ou de troisième année du Juris Doctor inscrits à la session d'hiver 2020. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

⁸ Les propositions ont été acheminées à l'Équipe décisionnelle COVID-19 pour validation.

21. AFFAIRES NOUVELLES

21.1 Calendrier universitaire : Dates des collations des grades en 2021 (suivi du SAC-190306)

R : 20-CPR-200416

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées à la Session printemps/été du Calendrier universitaire 2020-2021, plus précisément aux dates des cérémonies de collation des grades en 2021. »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

21.2 Répertoire des cours

La secrétaire générale explique que depuis la création du Répertoire des cours électronique et l'abolition de la version *papier*, il devient plus difficile d'assurer une veille sur les modifications apportées. L'ajout d'une modification au cours de l'année académique peut créer confusion et frustration alors que tel n'est pas le souhait de personne.

Pour assurer une veille soutenue et développer des outils de travail adéquat pour le Répertoire électronique, elle propose la création d'un sous-comité du Comité des programmes qui aurait le mandat de veiller sur les questions liées au Répertoire des cours. Le sous-comité réseau se réunirait quatre à cinq fois par année.

Le Comité des programmes accueille favorablement cette idée. Pierrette Fortin offre ses services. Yves Bourgeois communiquera avec la secrétaire générale pour discuter davantage de la représentation du campus de Shippagan.

Le sous-comité sera composé de gens des Communications, du Registrariat, du Recrutement et de la Formation continue.

Suivi : Secrétaire générale

22. PROCHAINE RÉUNION

La date de la prochaine réunion est le 26 juin à 9 h.

23. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 10.


 Lynne Castonguay, Secrétaire générale